

LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)



- * Attribuer des aides financières et secours d'urgence,
- * Informer et prévenir.

Les demandes d'aide financière doivent passer par la Maison Des Solidarités de Bouloc. Cette procédure permet à l'assistante sociale de la M.D.S. d'étudier de près la situation de l'intéressé qui mettra en place une prise en charge globale si cela s'avère nécessaire.



Pour tout
renseignement :

Joanna LANTOINE

05.34.27.31.68

j.lantoine@ville-saint-sauveur.fr

Pour prendre RV avec
une assistante sociale :

Maison Des Solidarités de
Bouloc

2 chemin de la Gare

31620 BOULOC

05.34.27.94.94



En savoir plus sur la commission

Dotée d'un budget et d'un fonctionnement indépendant, la commission permet le développement continu des actions sociales.

Elle se réunit au minimum une fois par trimestre et en cas d'urgence, chaque fois qu'il est nécessaire.

Elle est composée de 9 membres : Le Président, 4 élus issus du conseil municipal et 4 personnes issues de la société civile représentant la famille, les personnes âgées, le milieu associatif et les personnes handicapées.

Président (de droit) : Le maire, Philippe PETIT

Vice-Présidente : Corinne QUERCY

Elus du Conseil Municipal : Philippe BRACHET, Ermanno IANNELLI, Sophie VERGNES

Représentants de la société civile : Jeanne MIHURA, Nathalie DUFRENEAUD, Paule ROLDAN, Daniel POTRON